

61-04-2024 : ADOPTION DES FACTURES

Il est proposé par M. Jacques Joncas, secondé par Mme Denise Desmarais et résolu unanimement que les comptes suivants soient acceptés et payés.

Vote pour : 6 Vote contre : 0

FACTURES PAYÉES		
Fournisseurs	Description	\$ taxes incluses
Bell	Cellulaire	48.32 \$
Hydro-Québec	Éclairage, salle, bureau, garage, égouts	3 886.39 \$
TOTAL		3 934.71 \$

FACTURES À PAYER		
Fournisseurs	Description	\$ taxes incluses
André Roy Électrique	Changer thermostats, interrupteurs et prises	1 564.81 \$
Buropro	Copies mensuelles	36.03 \$
Centre du Camion JL	Moteur de transmission et régulateur Western	4 038.51 \$
CNESST	Frais de gestion 2024	77.71 \$
Ferme Therval	Location tracteur avril	2 874.38 \$
Fonds d'information	Mutation mars	20.00 \$
Gagnon Quincaillerie	Ampoule COOP (refacturée)	5.56 \$
Garage Coop d'Alberville	Camionnette	106.56 \$
H2Lab	Eaux usées	107.28 \$
Lee Conciergerie	Entretien mars	180.01 \$
Médialo	Avis public 2024-01 et 2024-02	266.74 \$
Morency Avocats	Honoraires dossier expropriation chemin 2è Rang Nord	3 055.27 \$
MRC Matapédia	Téléphonie, google, office	573.59 \$
Petite caisse	Trousse 1er soin et collation activité bibliothèque, soirée cinéma relâche	86.75 \$
Pièces d'auto DR	Boulonneries	29.89 \$
Premier Tech	Entretien écoflow	1 800.48 \$
Propulse Énergies	Diésel	2 482.93 \$
Remises provinciales et fédérales	mars-24	5 205.81 \$
Unoria	Article pour réparation temporaire entrée bibliothèque, boulonnerie	258.99 \$
Visa	Timbres, soirée cinéma, randonnée pédestre, index pour vente pour taxes, stores enrouleurs bureau, frais annuels, inscription Forum des communautés forestières	852.70 \$
TOTAL		23 624.00 \$

Je soussignée, Mme Mélissa Hébert, directrice générale et greffière-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés. En fois, je donne le présent certificat.

62-04-2024 : CORRESPONDANCES

La greffière-trésorière dépose la correspondance.

63-04-2024 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT 2024-03 CONCERNANT L'AIDE FINANCIÈRE AUX ENTREPRISES PRIVÉES

Mme Denise Desmarais, conseillère, par la présente :

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 2024-03 concernant l'aide financière aux entreprises privées.
- Dépose le projet de règlement 2024-03 ayant pour objet d'augmenter le seuil de l'aide financière aux entreprises privées

64-04-2024 : CONFIRMATION DE LA RÉALISATION DES TRAVAUX AU PROGRAMME PRABAM

Considérant que la Municipalité d'Albertville a reçu le 21 juin 2021 une lettre d'annonce au montant de 75 000\$ dans le cadre du PRABAM;

Considérant que la municipalité a réalisé des travaux de rénovation au bureau municipal ainsi qu'à la salle communautaire;

Considérant que les travaux ont été entièrement réalisés;

Par conséquent, il est proposé par Mme Jennyfer Ruel, secondé par Mme Valérie Potvin et résolu unanimement d'autoriser la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et demande le versement final de l'aide financière.

Vote pour : 6 Vote contre : 0

65-04-2024 : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PAVL VOLET DOUBLE VOCATION 2023-2024

ATTENDU QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

ATTENDU QUE les critères du programme d'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

ATTENDU QUE le Ministère des Ressources Naturelles et des Forêts a fourni, à la demande de la Municipalité d'Albertville, l'information appropriée concernant le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent les routes locales à compenser;

ATTENDU QUE la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une nouvelle demande de compensation;

ATTENDU QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd de l'année 2023-2024;

Année	Nom chemin	Longueur à compenser	Ressource transportée	Nombre de camions chargés/AN
2023-2024	Chemin Bona, 8 ^{ième} Rang Sud, route Matalik et rue Principale	9.4 Km	Bois	3629

Par conséquent, il est proposé par Mme Gilberte Potvin, secondé par M. Jacques Joncas et résolu unanimement que la municipalité d'Albertville demande au ministère des Transports et de la Mobilité Durable une compensation pour l'entretien des chemins à double vocation ci-dessus mentionnés et ce, sur une longueur totale de 9.4 km.

Vote pour : 6 Vote contre : 0

66-04-2024 : DEMANDE D'INSTALLATION D'UN RADAR PÉDAGOGIQUE SUR LA RUE PRINCIPALE DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBERTVILLE

Considérant que la portion de la rue Principale/route Matalik sous la responsabilité du Ministère des Transports et de la Mobilité durable est utilisée pour le transport des bois provenant de la forêt publique.

Considérant que 12500 voyages de bois pourraient potentiellement transiter par cette route en 2024 et 7000 en 2025 soit une augmentation considérable par rapport aux années antérieures.

Considérant que cette augmentation pose des problèmes de sécurité routière importants, plusieurs transporteurs ne respectent pas la limite de vitesse.

Considérant que malgré la présence occasionnelle de la Sûreté du Québec dans la municipalité, le non-respect de la limite de vitesse ainsi que de la signalisation se poursuit.

Considérant que la sécurité des citoyens et des usagers de la route est une priorité pour la Municipalité D'Albertville.

Considérant que la Municipalité d'Albertville est d'avis que l'installation de radars pédagogiques est un outil intéressant et nécessaire dans les circonstances,

Par conséquent, il est proposé par Mme Jennyfer Ruel, secondé par Mme Denise Desmarais et résolu unanimement :

- Que la Municipalité d'Albertville demande au Ministère des Transports et de la Mobilité durable l'installation d'un radar pédagogique sur la rue Principale à la limite du périmètre urbain ou la limite de vitesse est statuée à 50 km/hr.

Vote pour : 6 Vote contre : 0

67-04-2024 : ACHAT D'UN RADAR PÉDAGOGIQUE

Considérant que la sécurité des citoyens et des usagers de la route est une priorité pour la Municipalité d'Albertville.

Considérant que nous avons demandé et reçu deux (2) prix pour l'achat d'un radar pédagogique :

1. Signel. : 3 730.23 \$ plus taxes
2. Kalitec : 5 110.00 \$ plus taxes

Par conséquent, il est proposé par Mme Valérie Potvin, secondé par Mme Géraldine Chrétien et résolu unanimement de faire l'achat du radar pédagogique auprès de Signel au montant de 3 730.23\$ plus taxes.

Vote pour : 6 Vote contre : 0

68-04-2024 : FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS DU CANADA

ATTENDU QUE le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;

ATTENDU QUE, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

ATTENDU QUE, selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement;

ATTENDU QUE, selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale *existante* atteint environ 170 milliards de dollars;

ATTENDU QUE l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;

ATTENDU QUE, ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;

ATTENDU QUE les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026;

ATTENDU QUE le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mme Gilberte Potvin, secondé par M. Jacques Joncas et résolu unanimement de réclamer :

QUE le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure;

QUE le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes;

QUE le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités;

QUE le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme.

QUE copie de cette résolution soit transmise à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, aux députés fédéraux et provinciaux de notre territoire, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la FQM, M. Jacques Demers.

Vote pour : 6 Vote contre : 0

69-04-2024: PROCÉDURE POUR LA NOTIFICATION DES AVIS DE CONVOCATION

Considérant que l'article 133 du Code de Procédure Civile autorise la notification des avis de convocation des séances extraordinaires par un moyen technologique.

Considérant que cette procédure allèguera les procédures administratives.

Considérant que la municipalité a attribué au maire et à chaque conseillers et conseillères une adresse électronique.

Considérant qu'une autorisation sera signée par chaque membre autorisant la directrice générale à faire la notification des avis de convocation par courriel.

Par conséquent, il est proposé par Mme Gilberte Potvin, secondé par Mme Valérie Potvin et résolu unanimement de procéder à la notification des avis de convocation par courriel.

Vote pour : 6 Vote contre : 0

70-04-2024: 1^{ER} VERSEMENT DE L'ENTENTE FRR 2024 ET VERSEMENT SUPPLÉMENTAIRE AU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT D'ALBERTVILLE

Considérant qu'une entente a été signée avec la MRC de la Matapédia et le Comité de développement concernant le Fonds région ruralité pour 2024.

Considérant que nous avons reçu le 1^{er} versement de la MRC de la Matapédia.

Considérant les besoins du Comité de développement pour le développement.

Par conséquent, il est proposé par Mme Denise Desmarais, secondé par Mme Géraldine Chrétien et résolu unanimement de procéder au 1^{er} versement 2024 de l'entente au montant de 6 191.54\$ et de verser un montant supplémentaire de 10 000.00\$ au Comité de développement.

Vote pour : 6 Vote contre : 0

71-04-2024: TRANSFERT DU CONTRAT DE COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBERTVILLE À GFL ENVIRONMENTAL DIVISION MATREC

Considérant que la Municipalité d'Albertville a octroyé son contrat de collecte des matières résiduelles à l'entreprise 9385-3117 Québec Inc. – Fusion environnement Inc. ;

Considérant que l'entreprise GFL Environmental division Matrec a fait l'acquisition de l'entreprise 9385-3117 Québec Inc. (Fusion environnement) ;

Considérant que l'entreprise GFL Environmental division Matrec confirme qu'elle honorera le contrat de collecte des matières résiduelles de l'entreprise 9385-3117 Québec Inc. (Fusion environnement) pour toute la durée du présent contrat ;

Par conséquent, il est proposé par Mme Jennyfer Ruel, secondé par Mme Gilberte Potvin et résolu unanimement, d'autoriser la directrice générale/greffière-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité d'Albertville le document qui autorise le transfert du contrat de collecte des matières résiduelles de l'entreprise 9385-3117 Québec Inc. (Fusion Environnement) à GFL Environmental Inc. (Matrec) sur la base :

- de la résolution d'adjudication de contrat de collecte des matières résiduelles 2023-2024 à l'entreprise 9385-3117 Québec Inc. (Fusion Environnement);
- des prix soumis par l'entreprise 9385-3117 Québec Inc. (Fusion Environnement);
- des avis de changement signés par le représentant de 9385-3117 Québec Inc. (Fusion Environnement);
- du devis de collecte des matières résiduelles 2023-2024;
- des addendas produits pendant l'appel d'offres de collecte des matières résiduelles 2023-2024

Vote pour : 6 Vote contre : 0

72-04-2024 : AFFAIRES NOUVELLES

Aucune

73-04-2024 : PÉRIODE DE QUESTION

Une question est posée au sujet du radar pédagogique.

74-04-2024: LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. Jacques Joncas, secondé par Mme Valérie Potvin et résolu unanimement de lever la séance à 20h22.

Vote pour : 6 Vote contre : 0

Martin Landry
Maire

Mélissa Hébert
Directrice générale/greffière-trésorière

Je, Martin Landry, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.